



LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE

3 février 2025

PATRIMOINE : UNE EXPOSITION SUR LE BÂTI RURAL A DÉCOUVRIR A L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Le Conseil départemental de la Drôme accueille jusqu'au 14 février une exposition de l'association Maisons Paysannes sur le patrimoine bâti rural drômois.

Maisons fortes, châteaux, anciens prieurés, cabanons,... le patrimoine bâti rural fait partie de l'identité de nos territoires. Si de nombreux villages ont été en partie abandonnés lors de l'exode rural des années 1960, certaines habitations ont depuis été reprises comme résidences secondaires ou habitations principales. Ces bâtiments, dont la construction et les matériaux varient selon les zones géographiques, sont mis en avant dans l'exposition « *Découvrir pour la préserver la diversité du patrimoine bâti rural drômois* », inaugurée ce lundi 3 février par la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, la vice-présidente chargée notamment de la culture, Véronique PUGEAT et le président de l'association Maisons Paysannes de Drôme, François FEUGIER.

Protéger et préserver le bâti

Composée de 19 panneaux, cette exposition présente les différents types d'habitats par secteur géographique, les matériaux, les modes de construction et les conseils de restauration de Maisons Paysannes. Créée en 1965 au niveau national et déclinée dans la Drôme, cette association a pour objectif de promouvoir et protéger les habitats traditionnels. « ***Les maisons construites au XIX^e du XX^e siècle n'ont pour certaines jamais été rénovées. Elles nécessitent souvent à minima des travaux d'isolation. Notre association a pour but d'accompagner les propriétaires sur la façon de restaurer le bâti en respectant le patrimoine tout en permettant un usage conforme aux attentes*** », explique Bernard LEBORNE, membre de l'association à l'origine de cette exposition.

Des aides aux particuliers

Le Département de la Drôme intervient pour la protection du patrimoine dans le cadre de sa stratégie « *Culturellement proche des Drômois* ». La collectivité accompagne les collectivités et les particuliers qui portent des projets de restauration ou de conservation avec un budget d'environ **1M €/an**. Pour les particuliers le Département intervient, sous certaines conditions (intérêt patrimonial, engagement de non-revente, visibilité depuis la voie publique...), avec des aides directes plafonnées à 28 000 €/projet. La collectivité soutient également la Fondation du Patrimoine, dont le label permet aux propriétaires de défiscaliser de 50 à 100 % des travaux.

« La rénovation du patrimoine bâti allie attractivité et qualité de vie »

Cette exposition a bénéficié d'un soutien de **3 000 €** de la part du Département. Pour sa présidente Marie-Pierre MOUTON : « ***Alors que les enjeux autour du foncier sont de plus en plus forts, la préservation de notre patrimoine est une opportunité : elle allie durabilité, amélioration de l'attractivité touristique et de la qualité de vie, et renforcement des emplois locaux. Le Département investi dans ce domaine, avec des aides aux collectivités et aux particuliers.*** »

Exposition visible jusqu'au vendredi 14 février. Entrée libre du lundi au vendredi de 8 heures à 17 h 30 à Hôtel du Département : 26 avenue du Président HERRIOT à Valence.